



Le cinq juillet deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-SAVIN dûment convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Savin, sous la Présidence de Monsieur Hugues MAILLET, Maire.

Présents : MM. MAILLET, PLUMEREAU, LEROUGE, FAYOLLE, CHAUSSEBOURG, DE BRESSER, LAFORGE, JEAN, LEVRIER, NIBEAUDEAU, ROUSSE.

Absents excusés : MM. NIBEAUDEAU, SOYER qui a donné pouvoir à M. PLUMEREAU.

Absentes : M. LEFEUVRE, BERTON.

Christine CHAUSSEBOURG a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé après lecture par les membres présents.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de supprimer une délibération prévue à l'ordre du jour :

- **Projet de convention de direction et de coordination des activités périscolaires 2021/2022 (Madame PLUMEREAU, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires n'ayant pas les éléments nécessaires),**

Et de rajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- **Remplacement de la pompe de forage du stade principal François Prat.**
- **Budget commune : décision modificative n°2.**
- **Demande exonération de la redevance d'affermage Entreprise FRERY.**
- **Révision des tarifs des repas préparés par la restauration scolaire pour la MJC La Vigne aux Moines dans le cadre du plan mercredi et des centres aérés à compter du 1^{er} septembre 2021.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/07/05/52 :

Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - conventionnement :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le pôle Éducatif de Territoire Val de Gartempe dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique – appel à projets pour un socle

numérique dans les écoles élémentaires a été retenu et va donc bénéficier d'une dotation numérique.

Le montant des contributions financières prévisionnelles des parties est de :

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : **15 600.00 €**
 - dont subvention de l'État demandée : **10 600.00 €**.

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet équipement** : **14 000.00 €**
 - dont subvention de l'État demandée : **9 800.00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %.

Coût total collectivité (TTC) sur le **volet services et ressources numériques** : **1 600.00 €**
 - Dont subvention de l'État demandée : **800.00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %.

Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin que celui-ci l'autorise à signer la convention concernant ce dossier ainsi que tout document s'y rapportant, y compris l'émission des titres de recettes correspondant à la participation des communes de Saint-Germain, Antigny et Villemort.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/07/05/53 :

Remplacement de la pompe de forage du stade municipal François Prat :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la pompe de forage actuelle qui sert à l'arrosage de la pelouse du stade François Prat ne fonctionne plus.

Il conviendrait donc de la remplacer. Un devis a été demandé à l'entreprise MARTINEAU IRRIGATION 17100 LES GONDS (entreprise qui avait installé la première pompe).

Le devis s'élève à 3 629.13 € HT soit **4 354.96 € TTC**.

Le Maire informe qu'il a transmis le devis également à la Commune de Saint-Germain afin de la solliciter pour une participation à 50 % du coût HT des travaux.

La Commune va également solliciter le Département de la Vienne, Direction des Sports afin d'obtenir une éventuelle subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant et à effectuer le titre de recette correspondant à la participation auprès de la Commune de Saint-Germain.

N° 2021/07/05/54 :

Budget Commune : Décision modificative n°2 :

Remplacement de la pompe de forage du stade municipal François Prat

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.)- opération	Montant	Articles (chap.)- opérations	Montant
2183 (21)-325 : Matériel de bureau et informatique	- 4 500.00		

2188 (21) – 325 : Acq. mobilier, matériel et autres	4 500.00		
	0.00		
TOTAL Dépenses	0.00	TOTAL Recettes	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

N° 2021/07/05/55 :

Demande d'exonération de la redevance d'affermage Entreprise FRERY :

Par courrier en date du 14 juin dernier l'Entreprise FRERY sollicite de nouveau la commune afin d'obtenir une exonération de la redevance d'affermage en raison de la COVID-19 pour les mois d'avril et mai 2021. (Dégrèvement de 3 mois en 2020).

En effet, le 3 avril dernier, en raison du confinement décidé par le Gouvernement, les déplacements ont été limités à un rayon de 10 km et seuls les commerces dits « essentiels » ont été autorisés. Ces mesures ont donc une nouvelle fois impacté les commerçants non sédentaires et la tenue des foires et marchés. L'activité a ainsi pu reprendre progressivement sur le mois de mai.

Cet effort permettrait de minimiser l'impact de ces mesures et notamment la baisse des encaissements des droits de place liée à l'interdiction de déballage des commerçants non sédentaires des produits manufacturés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le dégrèvement d'affermage d'avril et mai 2021.

Les mois d'avril (titre n°212 du 31 mars 2021) et mai 2021 (titre n°320 du 4 mai 2021) ayant déjà été émis, il conviendra de faire une annulation de ces deux titres.

N° 2021/07/05/56 :

Révision des tarifs préparés par la restauration scolaire pour la MJC La Vigne aux Moines dans le cadre du Plan Mercredi et des centres de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :

Repas enfant : de 3.05 € le tarif passe à 3.15 €

Repas adulte le tarif reste à 5.00 €.

Goûter reste à 0.85 €.

Questions diverses :

Renforcement du réseau électrique et téléphonique en souterrain Rue du Mont :

► Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une sollicitation de SORÉGIES quant au renforcement du réseau électrique (36 000 € HT pris en charge à 100 % par SRD ou par le FACE et le Syndicat ENERGIES VIENNE) et de télécommunication en souterrain Rue du Mont en 2022.

En effet, la commune doit se positionner sur son intention de faire effectuer ces travaux ou non.

La Commune indique :

- avoir pris connaissance de ces travaux,
- indique être intéressée par la suppression des poteaux béton (5) afin d'y mettre des mâts d'éclairage public et demande à SOREGIES d'établir un devis, 6 500 € HT dont 75 % pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE, dans la limite de 1 000 € HT par candélabre remplaçant un poteau SRD soit 1 250 € HT à la charge de la commune.
- indique être intéressée par l'enfouissement conjoint des réseaux de télécommunication pour un montant de 18 000 € HT maximum (100 % à la charge de la commune),
- demande à SRD de réaliser pour le compte de la commune, la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement du réseau télécom, c'est-à-dire contractualiser l'enfouissement du réseau vis-à-vis du gestionnaire du réseau de télécom (à travers la « convention d'enfouissement coordonné des réseaux aériens établis sur support commun option B) », faire réaliser les études d'exécution, obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires et réaliser les travaux sous réserve de la validation du devis par la commune.

Suite aux études menées, SRD et SOREGIES réaliseront sous un délai de 5 mois, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations, un devis ferme et définitif sur les opérations concernées, accompagné d'une proposition technique et financière détaillant les conditions de réalisation.

Le Conseil Municipal au vu de ce devis devra donc délibérer.

- Monsieur le Maire rend compte de la visite du 23 juin dernier sur les sites envisagés pour l'implantation d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire d'environ 350 à 400 m².
- Concert en hommage à Jean-Marie Rousse organisé par Musique et Patrimoine le 29 juillet à 20 h 30 dans l'église de Saint-Savin.
- L'entreprise ALPI PROGRESS : le démoussage de l'église est terminé. Quelques tuiles étaient cassées, l'entreprise les a changées gratuitement. Par contre, elle a constaté quelques dégâts sur la charpente (noquets en zinc abîmés). Le Maire va en informer l'Architecte des Monuments historiques, Monsieur François JEANNEAU.
- L'agenda d'été vient d'arriver, en retard par rapport à la date prévue, il faut le distribuer très rapidement.
- Spectacle « Un loup dans l'Potage » le vendredi 9 juillet 2021 à 18 h Place de la Libération. Si pluie, la salle du centre médico-social conviendrait.

► Madame PLUMEREAU explique que la structure de jeux extérieure est en mauvais état. Les employés techniques profiteront des vacances scolaires soit pour la remettre en état si cela est possible et sinon pour la démonter.

La séance est close à 19 h 55.

<p>Hugues MAILLET Maire</p>	<p>Martine PLUMEREAU 1^{re} Adjointe</p>	<p>Marylène NIBAUDEAU 2^{ème} Adjointe</p> <p style="text-align: center;"><u>Excusée</u></p>
<p>LEFEUVRE Angélique Conseillère municipale</p> <p style="text-align: center;"><u>Absente</u></p>	<p>FAYOLLE Valentin Conseiller Municipal</p>	<p>LEROUGE Alexandre Conseiller Municipal</p>
<p>CHAUSSEBOURG Christine Conseillère Municipale</p>	<p>SOYER Julien Conseiller Municipal délégué</p> <p style="text-align: center;"><u>Excusé</u></p>	<p>LAFORGE Valentin Conseiller Municipal</p>
<p>DE BRESSER Anita Conseillère Municipale</p>	<p>BERTON Patricia Conseillère Municipale</p> <p style="text-align: center;"><u>Absente</u></p>	<p>LEVRIER Béatrice Conseillère Municipale</p>
<p>JEAN Éric Conseiller Municipal</p>	<p>NIBAUDEAU Alain Conseiller Municipal</p>	<p>ROUSSE Emmanuelle Conseillère Municipale déléguée</p>